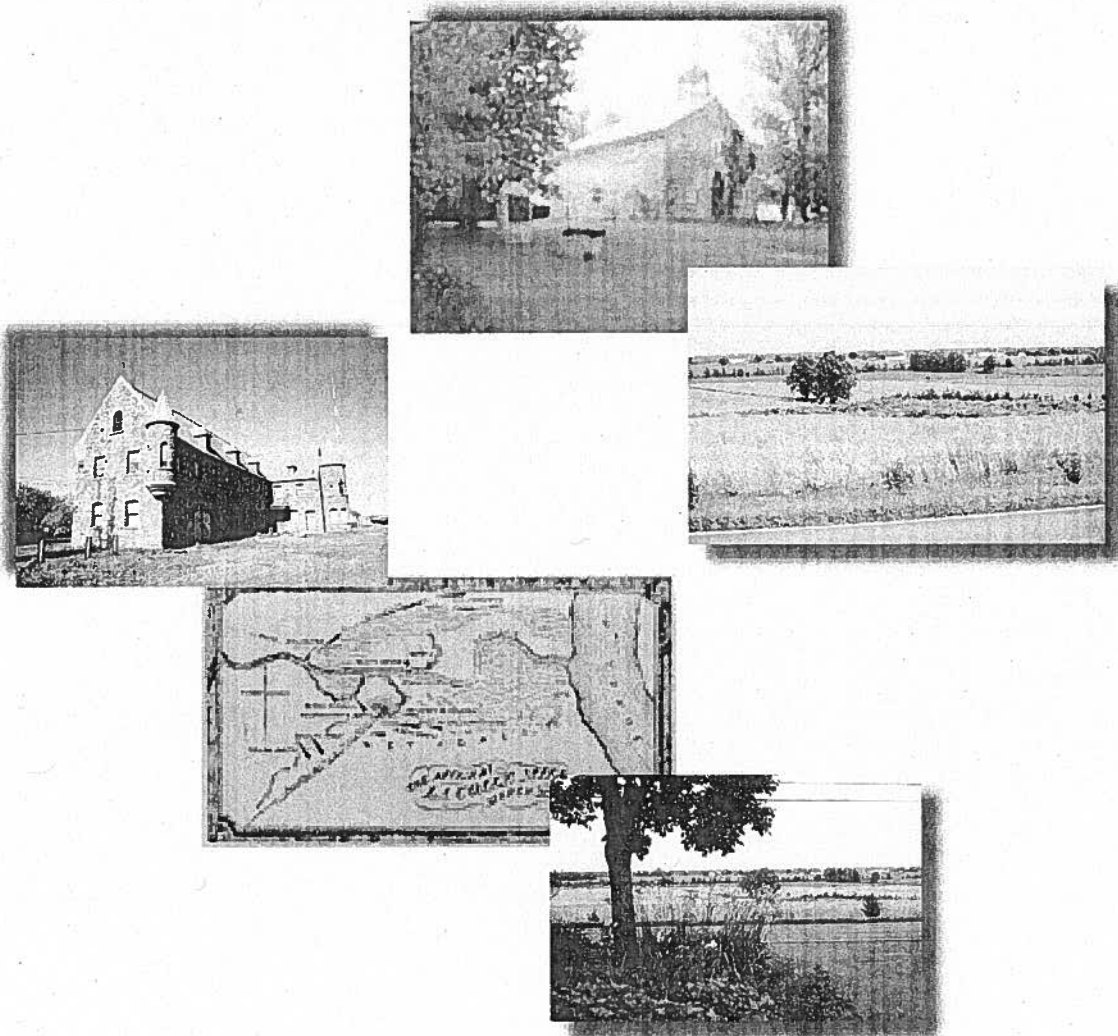


Mémoire au BAPE : Projet de parc éolien Saint-Valentin
AVRIL 2011

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME et à L'accueil DANS LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE



Lacolle : aux confins, un accueil sans pareil.

Après avoir assisté aux audiences du BAPE tenues à Lacolle les 8, 9, 10 et 11 mars dernier, je reste toujours persuadé que les impacts et les enjeux sur la santé, le développement résidentiel, économique et touristique de notre région et tout l'environnement seront perturbé voire négatif si le projet d'implantation d'éoliennes se concrétise.

En effet, les études d'experts de différents domaines n'approuvent pas l'implantation de moulins à vent dans ces terres fertiles et habitées.

Je suis résidente de Lacolle depuis plus de 30 ans. J'y ai élevé ma famille. Conseillère municipale, je suis chargée des dossiers du développement touristique et de l'accueil.

Qui dit accueil et tourisme, entend retombées économiques. Par le fait même, le projet des éoliennes assurera peut-être une certaine rentabilité chez nos voisins : **IL AURA CERTAINEMENT UN IMPACT DESTRUCTEUR SUR NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.**

Je ne vous apprends rien en avançant que la meilleure manière de créer un engouement de s'établir ou de séjourner dans une région est de mettre en valeur ses attraits existants et durables.

« Se soucier du paysage, c'est se soucier du monde dans lequel on vit. »¹

Faut-il vous mentionner que notre région n'est pas un endroit quelconque, ni un point sur la carte du Québec sans histoire, sans richesse.

Lacolle entend développer son accueil et son tourisme en se posant sur la reconnaissance de ses richesses particulières.

Ces terres fertiles qui bénéficient d'un micro-climat, portent le juste titre " Les jardins du Québec ". Ces terres arables ne représentent cependant que 2% du territoire québécois.

Pourquoi devrions-nous en sacrifier la richesse initiale?

Ne devrions-nous pas redonner les lettres de noblesse à la campagne en encouragement l'exploitation de cette ressource naturelle qu'est la culture pour alimenter notre monde, la planète, plutôt que de chercher une nouvelle vocation industrielle à notre secteur?

« Parce que le paysage contribue au bien-être des populations et que le maintien de sa valeur est l'affaire de la collectivité ».²

À Lacolle, les étoiles y brillent encore, on y entend le chant des oiseaux. Le silence y est présent quand on regarde à l'horizon très loin devant. À la vaste ligne d'horizon se dessinent les chaînes de montagnes teintées à l'humeur de la nature.

Privilégiée par le micro-climat, l'exploitation horticole et maraîchère y est favorisée. La production agricole, abondante et variée, dessine sur le territoire de nouveaux tableaux en harmonie avec les saisons. Ça sent bon la campagne :

Voilà la signature de notre paysage!

Puisque **Lacolle profite d'espace**, toute cette identité incitera la nouvelle population à venir s'établir chez-nous. Ce mouvement s'accroîtra par l'aménagement du territoire en consolidant le caractère particulier de la municipalité, basé sur nos paysages naturels et la conservation du bâti pour ainsi créer un sentiment de fierté et d'appropriation.

En harmonie avec la richesse de notre territoire rural des attraits touristiques seront bientôt développés :

Dans le but d'améliorer la biodiversité en milieu agricole, 6 hectares du secteur seront reboisés et afin de créer des habitats naturels pour la faune et la flore locale. À long terme, ce site pourra servir de **parc de la nature pour randonnée pédestre**.

Dans l'objectif de permettre l'observation d'un **herbier naturel**, la rivière **Lacolle** subira une cure d'embellissement sur ses berges.

Aussi

Le projet de loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu prévoit deux mécanismes : la création de la **réserve de biodiversité projetée Samuel-De Champlain** (484 hectares) en vertu de la loi de la conservation du patrimoine naturel et la **désignation de Zones d'intérêt écologique** (381 hectares) soumises à un régime particulier de protection dans le cadre de la loi sur la qualité de l'environnement.³

Un projet d'identification des espèces de la flore jalonnant le tronçon sud-est de notre piste cyclable, est en planification.

Une manière d'attirer la nouvelle population et des intérêts touristiques appréciables.

**LACOLLE, TOUT EN ESPACE,
AU GRÉ DE LA NATURE,
ON Y VOIT LOIN DE NOS ANCÊTRES À DEMAIN !**

À Lacolle, en harmonie avec la production agricole et la protection de nos espaces, **le patrimoine** devient incontestablement l'attrait touristique à supporter, à renchérir. Permettez-moi de relever ces quelques pages d'histoire qui se sont écrites chez-nous.

Tout d'abord,

« Champlain en 1609 s'émerveille de l'abondance de la faune terrestre et aquatique, ainsi que de la luxuriance de la végétation ».⁴

Au début, la colonie portait le nom de Burtonville.

Tout près, sur la colline (*La colle*), où l'horizon est à perte de vue, s'est établie la famille Odell. Elle y a érigée l'église devenue témoin de plusieurs attaques pour défendre la frontière canadienne.

Les soldats du début du 19^{ième} siècle ont défendu le territoire canadien près de la Rivière Lacolle.

L'Église d'Odelltown construite en 1823 et rénovée en 1973 est classée **site historique** par le gouvernement du Québec en 1984 ⁵. Les visiteurs y apprécient l'accueil.

La Société d'Histoire de Lacolle-Beaujeu a tracé un **circuit** intéressant pour permettre d'apprécier la **conservation du patrimoine** dans la région.

La gare de Lacolle a été désignée « gare ferroviaire patrimoniale » en vertu de la loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales en 1991. Laissant déjà prévoir que Lacolle deviendrait la grande porte d'entrée du Canada, la gare de Lacolle de style Château, inaugurée en 1930, se voulait le premier coup d'oeil de l'étranger entrant dans la Province de Québec. Quel attrait : construite avec des pierres locales d'une luminosité éclatante, un toit en cuivre, des tourelles et un terrain bien paysagé! La gare de Lacolle avait un double rôle celui de contrôle des trains et de poste de douane à la frontière canado-américaine.

Le ministère de la Culture et des Communications, après avoir procédé à l'étude des gares du Québec, a retenu la Gare de Lacolle parmi les **32 gares ferroviaires ayant conservé leur attrait architectural** ⁶

En mars 1991, les conseillers du Village de Lacolle ont cité la gare comme **Monument Historique**.⁷

En 1992 elle est désignée Gare patrimoniale par Jean Charest,

ministre de l'environnement du Canada⁸

Avons-nous considéré que dans le projet d'implantation en cause, des éoliennes feront ombrage à ce joyau à protéger, à conserver?

N'oublions pas que sur le territoire de la municipalité voisine, Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, le Blockaus de la rivière Lacolle et le Fort Lennox, favorisent l'organisation d'une escapade patrimoniale dans notre région.

Avec cette sincérité et cette bienveillance, notre municipalité saura attirer et garder une population fière de préserver ces valeurs naturellement rurales, locales, historiques. Tout ça devient garant du développement durable à Lacolle et contribuera à la valorisation de notre territoire qui se veut le gardien du patrimoine régional québécois.

Dans ce projet d'implantation d'éoliennes à Saint-Valentin, ma question :

Qui n'a pas fait ses devoirs?

Dans l'édition parue en 2009 : Paysages du Québec MANUEL DE BONNES PRATIQUES, réalisé par le comité du patrimoine paysages estriens, le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, Laurent Lessard, recommande cet ouvrage comme outils essentiels pour permettre aux acteurs du milieu et aux communautés de se mobiliser et de jouer un rôle central afin de mieux gérer la mise en valeur et la protection des paysages naturels.

Tout un chapitre traite des éoliennes.

Puisque cet ouvrage ne semble pas avoir été consulté voici quelques extraits du chapitre aux recommandations bien pertinentes.

Planifier le développement éolien :

Tout nouvel équipement requiert un effort d'intégration accru, C'est pourquoi il est important :

De bien connaître son paysage et d'être à même de déterminer, de concert avec la population, les territoires compatibles avec le développement éolien;

D'énoncer des principes d'intégration paysagère;

D'adopter un cadre réglementaire pour le développement du parc éolien, dans le respect de la population et des caractéristiques du paysages. p. 2 # 1

- Encadrer la réalisation du projet de développement durable éolien
**RENONCER OU PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À
L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES À PROXIMITÉ DES MILIEUX BÂTIS ET DES
SITES PATRIMONIAUX, HISTORIQUES, TOURISTIQUES OU VALORISÉS
POUR LA QUALITÉ DE LEURS PAYSAGES.** p. 4 # 3

En guise de conclusion, **COMME VOUS POUVEZ LE CONSTATER**
Cette étude date. Elle ne répond pas aux critères de protection de l'environnement
adoptés par le gouvernement en place. Elle me semble dépassée.
Pourquoi l'avez-vous bâclée? Encore pire, elle n'a pas été vraiment réalisée chez-
nous dans notre campagne avec tout son caractère dont je vous ai présenté que
quelques attraits.

Une véritable étude d'impact devient essentielle!

Notez que personne ne peut nous imposer la manière de développer nos
richesses, d'assurer le développement chez nous à la Lacolle.

Merci de prendre en considération mon mémoire, *je l'ai rédigé avec tout mon
cœur!*



Huguette Hébert
Conseillère municipale, Lacolle

Notes :

¹ Paysages du Québec : Manuel des bonnes pratiques. 2009

² Paysages du Québec : Manuel des bonnes pratiques. 2009

³ Le projet de loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et de la protection de
milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu

⁴ La remontée de la rivière Richelieu par Champlain, 2009

⁵ L'itinéraire patrimonial de la Société d'histoire de Lacolle-Beaujeu, 2010

⁶ Site Web de la municipalité de Lacolle

⁷ Étude Génivar : Mise en valeur de l'ancienne gare ferroviaire de Lacolle, 2007

⁸ L'itinéraire patrimonial de la Société d'histoire de Lacolle-Beaujeu, 2010